



Encadrement technique : **ET\_PB\_607 – Énergie utile**  
Catégorie : Autre

## Mise en contexte

Le logiciel SIMEB, lorsqu'il est utilisé pour un bâtiment existant, calcule, pour les combustibles, les consommations d'énergie brute en kWh (qui comprennent les pertes associées au rendement de combustion). Or, pour obtenir l'appui financier, il faut tenir compte des économies sous forme d'énergie utile en kWh-équivalents (kWh-éq.), soit sans les pertes associées au rendement de combustion.

De même, lorsqu'un calcul manuel ou un autre outil du marché sert à évaluer les consommations et les économies d'énergie, il faut tenir compte de l'énergie utile et non de l'énergie brute.

## Question

Quels sont les méthodes de calcul ou les facteurs de conversion à utiliser pour convertir les consommations de combustibles, figurant sur les factures d'énergie, en énergie utile en kWh-éq. ?

## Réponse

### Pour le logiciel SIMEB

Dans le cas d'un bâtiment existant, il faut indiquer un rendement de 100 % pour tous les équipements fonctionnant avec un combustible :

Rendement  %

Les consommations en kWh-éq. s'affichent alors à l'onglet Résultats/Sommaire en tant qu'énergie utile.

Dans le cas d'un nouveau bâtiment, les résultats indiqués dans la fenêtre Simulation/programme Bâtiments correspondent déjà à l'énergie utile.

### Pour toute autre méthode de calcul

Pour tout autre outil du marché ou pour tout calcul effectué manuellement, les consommations et les économies d'énergie sont converties en énergie utile à l'aide des facteurs suivants :

1. Gaz naturel : **7,75** kWh-éq./m<sup>3</sup> (efficacité saisonnière de 75 %) ;
2. Propane : **5,32** kWh-éq./litre (efficacité saisonnière de 75 %) ;
3. Mazout : **7,58** kWh-éq./litre (efficacité saisonnière de 70 %).